

## PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle  
De la Caisse Desjardins des Technologies  
En mode virtuel  
Le 31 mars 2025 à 18h30

Sont présents : Mme Doryne Bourque (présidente du conseil d'administration)  
M. Sébastien Boirié (Vice-président du conseil d'administration)  
M. Daven Martel (Secrétaire du conseil d'administration)  
Mme Lena Gagnon (Président du comité mise en candidature)  
Mme Jessica Verreault (Présidente du comité coopération)  
Mme Mélanie Fredette (Adjointe à la direction générale)  
M. Loupin Gagné (Conseiller aux communications)  
M. Jean-François Trudel (Directeur général)

L'assemblée générale annuelle débute à 18h30.

### 1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée générale annuelle débute à 18h30.

#### 1.1. Mot de Bienvenue

Mme Doryne Bourque souhaite la bienvenue à tous les membres en ligne et présente les personnes qui l'accompagneront pour la soirée, soit :

Sébastien Boirié, vice-président du conseil d'administration;

Lena Gagnon, présidente du comité de Mise en candidature, qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;

Daven Martel, secrétaire du conseil d'administration;

Jessica Verreault, présidente du comité coopération;

Mélanie Fredette, adjointe à la direction générale;

Loupin Gagné, conseiller aux communications;

Et Jean-François Trudel, directeur général de la Caisse.

#### 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Mme Doryne Bourque invite les membres à regarder la vidéo de M. Guy Cormier.

## **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

### **2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Mme Bourque explique que l'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par M. Sébastien Boirié.

Ces modalités portent notamment sur :

La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer sur la plateforme numérique;

La précision sur les membres qui peuvent participer au vote.

### **2.2. Nomination des personnes scrutatrice**

Mme Bourque propose de nommer Mme Mélanie Fredette ainsi que M. Loupin Gagné comme scrutateurs étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que Mme Bourque puisse communiquer les résultats des votes.

Mme Bourque demande s'il y a des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire de la part des membres.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la proposition des scrutateurs. ADOPTÉ.

### **2.3. Adoption de l'ordre du jour.**

Mme Bourque invite donc M. Daven Martel à faire la lecture de l'ordre du jour. M. Martel en fait la lecture point par point.

Mme Bourque demande s'il y a des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire de la part des membres.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ.

### **2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2024**

Mme Doryne informe les membres que, comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2024 a été déposé sur le site internet de la caisse. Puisque tous les membres ont eu la possibilité de la consulter au préalable, elle n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Mme Bourque demande s'il y a des questions ou commentaires.

Aucune question ou commentaire de la part des membres.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que présenté. ADOPTÉ.

### **3. Retour sur l'année 2024**

#### **3.1. Rapport du conseil d'administration**

Mme Doryne Bourque débute son rapport en présentant les administrateurs qui composent le conseil d'administration. Par la suite, Mme Bourque présente les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées.

#### **3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Mme Doryne Bourque présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

Le conseil d'administration a été informé d'une potentielle situation de conflit d'intérêts. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise;

Aucune dérogation pour les prêts et dépôts;

Aucun contrat conclu à des personnes visées.

#### **3.3. Rapport financier**

Mme Doryne Bourque cède la parole à M. Jean-François Trudel pour la présentation du rapport financier au 31 décembre 2024.

M. Trudel débute avec la présentation des résultats du Mouvement Desjardins et de la Caisse et invite les membres à regarder la capsule vidéo.

M. Trudel demande s'il y a des questions ou commentaires.

Aucune autre question de la part des membres.

#### **3.4. Présentation des engagements de la caisse dans son milieu.**

Mme Doryne Bourque invite Mme Jessica Verreault à prendre la parole afin de nous faire son rapport du comité coopération.

Mme Jessica Verreault invite les membres à regarder la capsule vidéo qui présente les sommes investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives dans le milieu.

### **4. Période de questions au conseil d'administration**

Mme Bourque demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires et de l'inscrire dans la boîte de dialogue prévu à cet effet.

Aucune question ou commentaire des membres.

### **5. Propositions soumises au vote**

#### **5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels**

Mme Bourque débute en invitant les membres à regarder une vidéo sur la ristourne.

Par la suite, Mme Bourque cède la parole à M. Trudel pour la présentation de la recommandation de la répartition des excédents du conseil d'administration.

M. Jean-François Trudel présente la recommandation du conseil d’administration :

| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS              |         | EN MILLIERS DE DOLLARS (\$) |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------|
| Excédents (déficit) avant ristournes aux membres                                 | 2 505   |                             |
| Virements réglementaires et autres ajustements                                   | 1 967   |                             |
| • Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>                   | 1 733   |                             |
| • Autres éléments du résultat                                                    | 212     |                             |
| • Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024 | 22      |                             |
| • Ajustement de la ristourne (année précédente)                                  | 0       |                             |
| Solde des excédents à répartir                                                   | 4 472   |                             |
| Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM                      | (952)   |                             |
| • Ristourne                                                                      | (1 021) |                             |
| • Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne                                    | 213     |                             |
| • Affectation au FADM                                                            | (144)   |                             |
| Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)                       | 0       |                             |
| Affectation à la réserve générale                                                | (3 520) |                             |
| Solde des excédents à répartir                                                   | 0       |                             |

**FADM**  
Fonds d'aide au développement du milieu

**RRE**  
Réserve pour ristournes éventuelles

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

M. Trudel continue avec la présentation sur la répartition des excédents qui est la suivante :

| PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS                                      |                                                        |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|
| RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>                                                            | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES | ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$ |
| Comptes                                                                                   |                                                        | 98                           |
| Épargne et placements                                                                     |                                                        | 130                          |
| Fonds                                                                                     | 0,58 \$                                                | 54                           |
| Prêts et marges de crédit                                                                 |                                                        | 389                          |
| RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>                                                         | 23 \$ / 1 000 \$ de prime                              | 146                          |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>                                                   | 0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets                       | 63                           |
| RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>                                                           | Montant de 50 \$ <sup>3</sup>                          | 126                          |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup> | Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions  | 16                           |
| TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES                                                          |                                                        | 1 021                        |

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU que le scénario recommandé par le conseil d’administration soit soumis au vote après l’assemblée.

## 5.2. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Bourque informe les membres qu'en tant que présidente, tel que prévoit notre règlement, elle agira comme présidente d'élection et M. Daven Martel agira comme secrétaire. Mme Bourque passe ensuite la parole à Mme Lena Gagnon pour le rapport du comité de mise en candidature.

### 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Lena Gagnon présente le rapport du comité de mise en candidature et débute en communiquant des informations sur le profil collectif. Elle informe les membres que le CA met à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité, ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés cette année. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Mme Lena Gagnon présente son rapport en mentionnant qu'il y avait 5 postes à pourvoir cette année décrite comme suit :

Groupe C : Membre de plein droit de la caisse, peu importe le lieu de résidence

Mme Gagnon continue en confirmant que la caisse a reçu 5 candidatures, toutes éligibles, dont M. Sébastien Boirié, M. Mohamed Gadi, Mme Patricia Houle, M. Alexandre Morneau et Mme Jessica Verreault.

Elle termine en précisant que les documents de présentation des candidats sont disponibles sur le site internet de la Caisse.

### 5.2.3. Présentation des personnes candidates

Mme Bourque invite les membres à écouter une vidéo de la présentation des candidats.

### 5.2.4. Élection par acclamation

Mme Bourque mentionne qu'étant donné que le nombre de candidatures reçues est égal au poste à pourvoir, celles-ci sont élues par acclamation.

Mme Bourque déclare élu en tant que membre du conseil d'administration, M. Sébastien Boirié, M. Mohamed Gadi, Mme Patricia Houle, M. Alexandre Morneau et Mme Jessica Verreault.

## 5.3. Précisions sur l'exercice du vote et sur l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours.

Mme Doryne Bourque, présidente du conseil d'administration, précise que les membres doivent voter sur :

La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;

Mme Bourque présente les modalités entourant le vote et indique que dès le 1<sup>er</sup> avril 2025 minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 4 avril 2025 et énumère quelques faits saillants pour la période de votation :

La réécoute de notre assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il y aura 3 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet, AccèsD mobile ou AccèsD téléphone, à l'aide de consignes claires, en se rendant directement sur le site [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.

#### 5.4. Précision sur l'annonce des résultats

Mme Bourque énumère quelques faits saillants quant à l'annonce des résultats :

Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.

En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

### 6. **Suivi – Annonce des résultats et levée de l'assemblée**

Mme Bourque tient à réitérer que la période de votation est ouverte dès ce soir à minuit.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

### 7. **Proposition sur la répartition des excédents annuels**

95.47 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée ☒                      Refusée ☐

### 8. **Levée de l'assemblée**

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12h04.

La présidente,

Le secrétaire,

Doryne Bourque

Daven Martel